

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE DES PARTIES
CHARGEE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION
ET DU STOCKAGE DES ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)
OU A TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION

Genève, juillet 1979

PROJET DE RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE DES
PARTIES CHARGEE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU A TOXINES ET SUR LEUR
DESTRUCTION

A sa huitième séance, le 18 juillet 1979, le Comité préparatoire a adopté le projet de rapport sur ses travaux publié sous la cote BWC/CONF.I/PC/5, avec les modifications ci-après :

1. A la page 2, paragraphe 4, dans la première phrase, remplacer le mot "sept" par le mot "huit" et remplacer "16" par "18".
2. Toujours au paragraphe 4, ajouter la phrase suivante : "Conformément au paragraphe 5 e) du rapport, l'Egypte, en tant que signataire de la Convention a participé aux débats sur les questions administratives dont le Comité était saisi."
3. A la page 5, à la rubrique e), remplacer "Document final" par "Documents finals".
4. A la page 5, paragraphe 16, remplacer "16" par "18".